



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

### ***Le 3 mars 2020***

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 mars 2020, de 19 h 30 à 21h40 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :   Monsieur   Gervais Darisse, maire  
                      Monsieur   Guy Lapointe, conseiller  
                      Madame    Ghislaine Chamberland, conseillère  
                      Madame    Suzanne Bossé, conseillère  
                      Monsieur   Alain Parent, conseiller

Absent :           Monsieur   Benoit St-Jean, conseiller  
                      Madame    Josianne Sirois, conseillère

Le quorum est atteint.

#### ***1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance***

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### ***2. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. En ajoutant un point 10.a. Modification de la résolution 2020.02.33.42.

#### ***3. Présentation et adoption du rapport financier 2019***

2020.03.3.43

##### RÉSOLUTION

**ATTENDU** que l'auditeur désigné par la municipalité, la firme Mallette, a effectué le travail de vérification des états financiers 2019 ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal*, l'auditeur déclare que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et le résultat de ses opérations à cette date, le tout sans réserve ;

**ATTENDU** que l'auditeur déclare que le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 176 du Code municipal, la directrice générale atteste de l'exactitude du rapport financier 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le rapport financier 2019 tel que déposé.

#### ***4. Suivi et adoption du procès-verbal du 4 février 2020***

2020.03.4.44.

##### RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 4 février 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des

conseillers.

**5. Suivi et adoption du procès-verbal du 11 février 2020**

2020.03.5.45.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 11 février 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers.

**6 Adoption des comptes**

2020.03.6.46.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

Voir liste au 2020-02-29 pour un montant total de 82 969,77\$.  
Ajout de la facture de Terra neige au montant de 2970,19\$  
Pour un **total de 85 939,95\$**

**7 Adoption de la liste des dépenses incompressibles**

2020.03.7.47.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles suivantes :

- Déductions salariales fédérales et provinciales et la CNEST
- Salaires et bénéfices marginaux
- Téléphone, électricité et Internet
- Mazout
- Frais de poste
- Loyer du bureau municipal et de la salle communautaire
- Contrats de déneigement, d'enlèvement d'ordure et de vidange de fosses septiques
- Quotes-parts de la MRC et les services rendus
- Frais de financement
- Auditeur

**8 Dépôt de la liste des propriétés pour la vente d'immeubles par la MRC pour les taxes dues**

2020.03.8.48.

RÉSOLUTION

Suite à l'envoi de rappels et de lettres recommandées, la directrice générale dépose au conseil la liste des propriétés pour la vente d'immeubles par la MRC pour taxes dues.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'envoi du compte ci-joint, pour vente pour taxes à la MRC de Kamouraska.

Au 3 mars 2020 :

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

6382-03-9949	83, rue Principale	Saint-André
1663.55\$ + intérêts 97,52\$ =1 761,07\$		

**9 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité**

2020.03.9.49.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE DÉSIGNER Madame Nathalie Blais, directrice générale ou M. Benoît St-Jean, conseiller, comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, l'immeuble ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 11 juin 2020;

6382-03-9949	83, rue Principale	Saint-André
--------------	--------------------	-------------

**QUE** la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

**10 a. Modification de la résolution 2020.02.32.42 « Affectation du surplus libre au 31 décembre 2019 pour les revenus des éoliens et moustiques »**

2020.03.10a.50.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal modifie la résolution 2020.02.32.42 en enlevant :  
Fonds des moustiques pour 10 395 \$.

**10 Affectation des surplus au 31 décembre 2019**

2020.03.10.51.

RÉSOLUTION

**ATTENDU** que les surplus de certains postes réalisés en 2019 ne sont pas affectés ;

**ATTENDU** que la ventilation de ces surplus dans des postes distincts aux états financiers en facilitera la compréhension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'affectation de certains postes et la présentation du solde au 31 décembre 2019 de la façon suivante :

	Fonds	Soldes au 31/12/2019	Affectation	Solde 2020
1	Réseau d'aqueduc	20 731,27	10 987,15	31 718,42
2	Réseau d'égouts	(8 100,16)	6 459,68	(1 640,48)
4	Vidange étangs	12 892,86	0	12 892,86
5	Enfouissement fils	1 818,18	4 651	6 469,18
6	Anti-moustiques	(309,90)	1 709,22	1 400,12
7	Élus et éoliens	(158,49)	0	(158,49)

**11 Appel de candidatures pour 3 postes au Centre de loisirs,  
été 2020**

2020.03.11.52.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Comité de loisirs et la municipalité souhaitent l'ouverture du terrain de jeux pendant la saison estivale et cible l'inscription régulière d'environ 35 jeunes;

ATTENDU que la municipalité souhaite embaucher une coordonnatrice ou un coordonnateur et au moins un animateur ou une animatrice de loisirs et peut-être deux si le nombre de jeunes inscrits aux activités le justifie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un appel de candidatures avec dépôt des documents au plus tard lundi le 16 mars 2020 pour :

- Un poste de coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs de 9 semaines débutant vers le 22 juin 2020, avec un horaire de 40 heures par semaine;
- Un poste d'animateur ou d'animatrice de loisirs pour 7 semaines débutant vers le 25 juin 2019, avec un horaire de 40 heures par semaine
- Un poste d'animateur ou d'animatrice avec un horaire de 40 heures par semaine si le nombre jeunes inscrits le justifie.

**12 Mandat à « Bouchard, service-conseil »/Travaux rang  
Mississippi**

2020.03.12.53.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'offre de service de « Bouchard, service-conseil », pour effectuer une étude hydraulique et le dimensionnement du ponceau sous le rang Mississippi;

ATTENDU que les travaux sont situés à la limite de Saint-André et Saint-Germain et que la municipalité de Saint-Germain accepte par sa résolution 2020-02-54 de payer la moitié des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil donne le mandat à « Bouchard Service conseil » pour la réalisation des travaux pour la somme de 800\$ plus taxes.

**13 Mandat à Bouchard, service-conseil/Travaux rang de la  
Pinière**

2020.03.13.54.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'offre de service de Bouchard, service-conseil, au montant de 1 360\$ plus taxes pour effectuer la mesure du terrain à paver, l'élaboration des devis, du bordereau de soumission et d'estimation, le dépôt des documents pour appel d'offres sur SEAO et l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil donne le mandat à M. Guillaume Bouchard Service conseil pour la réalisation du mandat décrit au montant de 1 360\$ plus taxes.

**14 Appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le pavage 2020**

2020.03.14.55

RÉSOLUTION

**ATTENDU** que les besoins en asphaltage dans le rang de la Pinière sont importants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour le pavage du rang de la Pinière pour environ 2 kilomètres.

La réception des soumissions sera **lundi le 27 avril 2020 à 13 h 30** et l'ouverture des soumissions se fera publiquement à la même date mais à 13h35.

**15 Réseau routier municipal : demande de subvention à la députée ministre Mme Marie-Ève Proulx**

2020.03.15.56.

RÉSOLUTION

**ATTENDU** que le réseau routier de Saint-André nécessite des investissements majeurs et qu'une aide financière est nécessaire ;

**ATTENDU** que la députée Ministre Mme Marie-Ève Proulx dispose d'un budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**DE** demander une aide financière de 30 000 \$ à Madame Marie-Ève Proulx, député ministre pour la réalisation du pavage dans les routes municipales à Saint-André.

**16 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

2020.03.16.57.

RÉSOLUTION

**ATTENDU** que le ministère des Transports a versé une compensation de 52 905\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Saint-André informe le ministère des Transports qu'elle a utilisé les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**17 Appui à la MRC de Kamouraska pour la préparation d'études géotechniques et hydrauliques concernant la zone inondable du village de Saint-André**

2020.03.17.58.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

**ATTENDU** que la MRC de Kamouraska, conjointement avec la municipalité de Saint-André, a initié en mars 2017, une démarche auprès du gouvernement du Québec afin d'adopter un plan de gestion au sens de l'article 5 de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (chapitre Q-2, r.35) (PPRLPI), pour édicter un cadre normatif distinct et adapté à la portion de la plaine inondable du secteur urbanisé de la municipalité de Saint-André;

**ATTENDU** que depuis le tout début de cette démarche, tant les autorités régionales que locales ont fait valoir auprès des autorités gouvernementales, la situation particulière du secteur urbanisé de la municipalité de Saint-André, en raison de la présence d'un aboiteau ceinturant la totalité du noyau villageois, lequel aboiteau a historiquement constitué une protection contre la submersion côtière;

**ATTENDU** par ailleurs, que le gouvernement du Québec, suivant les événements des crues printanières importantes de 2017 et 2019, a entrepris une révision complète de ladite *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* afin d'établir un nouveau cadre normatif applicable aux secteurs sujets à des inondations afin de diminuer l'exposition aux risques pour la population et les biens ainsi que de prendre davantage en considération le contexte global des changements climatiques ;

**ATTENDU** que les principaux ministères impliqués dans la révision de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ont précisé qu'ils pourraient éventuellement, et ce sous réserve de certaines conditions, reconnaître certaines digues existantes, y compris les aboiteaux, à titre d'ouvrages offrant une protection adéquate contre les inondations et submersions et ce tout en assurant une gestion responsable du risque quant à la sécurité des personnes et des biens;

**ATTENDU** que l'une des conditions pour la reconnaissance de ces ouvrages à titre de protection adéquate contre la submersion, est la réalisation d'études géotechniques et hydrauliques démontrant, entre autres, la stabilité et la fiabilité des ouvrages en cause;

**ATTENDU** que dans ce contexte et prenant en considération l'historique de notre démarche, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a signifié à la MRC de Kamouraska, son intention de lui accorder une aide financière de 300 000\$ pour la réalisation de telles études;

**ATTENDU** cependant qu'il y a lieu de préciser que cette aide financière doit préalablement être approuvée par le Secrétariat du Conseil du trésor du Gouvernement du Québec;

**ATTENDU** par ailleurs, qu'il est convenu que cette aide financière, advenant qu'elle soit confirmée par le Conseil du trésor, devra prioritairement être utilisée pour la réalisation de toute étude géotechnique et hydraulique portant spécifiquement sur l'aboiteau ceinturant le noyau villageois de la municipalité de Saint-André, mais pourra accessoirement être utilisée à des fins d'études techniques pour d'autres secteurs des aboiteaux de la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU** enfin que l'octroi de cette aide financière à la MRC doit faire l'objet d'une entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil de la municipalité signifie son accord à ce plan de travail concernant l'aboiteau protégeant le village de Saint-André.

**18 Aide financière pour la fête des bénévoles du 5 avril 2020**

2020.03.18.59.

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** que la semaine de l'action bénévole 2020 se tiendra du 19 au 25 avril 2020 sous le thème « *Bénévolat, c'est chic! Trouve ton style sur jebenevole.ca* »;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite appuyer financièrement la tenue d'une activité soulignant l'engagement des bénévoles dans leur milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise la tenue de l'activité le dimanche 5 avril 2020 au Centre de loisirs et une aide financière n'excédant pas 600\$ pour l'organisation d'un lunch.

### **19 Hommage à un bénévole**

2020.03.19.60

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** que le journal Info Dimanche publiera un cahier spécial à Pâques pour souligner la contribution de bénévoles de la région;

**ATTENDU** la contribution remarquable de M. Michel Roy pour entretenir les jardins communautaires et son appui constant aux personnes dans le besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil municipal remercie M. Michel Roy et transmette la candidature de celui-ci pour une inclusion dans le cahier spécial publié à la fin mars 2020 dans le journal Info Dimanche pour un montant de 105\$ pour 1/32 de page.

### **20 Achat d'un réfrigérateur pour le Centre de Loisirs**

2020.03.20.61.

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** que le réfrigérateur du Centre de Loisirs ne fonctionne plus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un réfrigérateur neuf d'une dimension de 19 pieds cubes chez Ameublement Tanguay de Rivière-du-Loup au montant de 949,99 plus taxes.

### **21 Salle André Gagnon de La Pocatière /Agrandissement et campagne majeure de financement**

2020.03.21.62.

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** que la Salle André Gagnon est à vocation supra régionale;

**ATTENDU** que le nouveau bâtiment aura des effets positifs et tangibles pour toute la communauté citoyenne et les organisations culturelles de la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil municipal autorise une contribution financière de 500\$ répartie sur l'année 2020 et l'année 2021. Ce montant sera pris à même le fonds général.

### **22 Embauche d'une adjointe administrative**

2020.03.22.63.

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** l'offre d'emploi paru en février dans divers médias;

**ATTENDU** que le conseil a étudié les candidatures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Alain Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Morgane Bernier-St-Hilaire comme adjointe à la direction générale à compter du 4 mars 2020 au taux horaire de 16\$ pour 14 heures par semaine avec une probation de 3 mois.

### **23 Vente de tapis de caoutchouc et d'une pompe**

2020.03.23.64.

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** la parution de l'offre dans le journal municipal du 15 février 2020 pour des tapis de caoutchouc et d'une pompe;

**ATTENDU** les trois propositions reçues :

- Ferme Raymond et fils inc. : 200\$ (tapis)
- Pierre-Alexandre Tardif : 140\$ (tapis) et 50\$ (pompe)
- Robin Laplante : 100\$ (tapis)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Gervais Darisse, maire  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise la vente des tapis de caoutchouc à la Ferme Raymond et fils inc. au montant de 200 \$ et la vente de la pompe à M. Pierre-Alexandre Tardif au montant de 50\$.

### **24 Avis de motion et présentation du projet de Règlement #226 modifiant les règlements d'emprunt 117 et 180 relatifs à l'eau potable et les eaux usées**

267

### AVIS DE MOTION

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté avec les modifications prévues;

**EN CONSÉQUENCE**, un avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Lapointe qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, le règlement no 226 modifiant les règlements 117 et 180 sera adopté.

Un projet de règlement est disponible.

### **25 Schéma de couverture de risques incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska**

2020.03.25.65.

### RÉSOLUTION

**ATTENDU** que la Loi sur la sécurité incendie (LSI) confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU** que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 doit être soumis à certaines étapes d'approbation avant son entrée en vigueur;

**ATTENDU** la présentation du projet final de schéma de couverture de risques pendant la réunion du 17 décembre 2019 du Comité de sécurité incendie (CSI);



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

**ATTENDU** la recommandation d'approbation du projet final de schéma de couverture de risques par le Comité de sécurité incendie (CSI), conditionnellement à certaines corrections à apporter;

**ATTENDU** que les corrections formulées par le Comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 17 décembre 2019 ont été portées au projet final de schéma;

**ATTENDU** la présentation du projet final de schéma aux élus en janvier 2020;

**ATTENDU** que le plan de travail pour l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 prévoit l'adoption du projet par les municipalités et la MRC au mois de mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Saint-André approuve le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska.

**26. Désignation d'une personne au niveau local pour l'enlèvement des obstructions menaçantes en cours d'eau**

2020.03.26.66.

RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT** que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Saint-André demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Guy Vaillancourt, inspecteur municipal comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

**27. Appui à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults /programme d'emplois d'été Canada**

2020.03.27.67.

RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT** que le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande un appui dans sa démarche auprès du Gouvernement du Canada afin d'augmenter le pourcentage de financement pour le programme Emploi d'été Canada afin que les



**34 Campagne de financement 2020 « Les p'tits Gobe-Lait »  
(Groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska)**

2020.03.34.72.

**RÉSOLUTION**

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal participe pour une contribution annuelle de 50\$ à l'organisme les P'tits Gobe-Lait.

- Un montant de 363.24\$ sera ajouté aux dépenses acceptées à la résolution 2020.03.6.46 pour un total des dépenses de 86 303,20\$

**35 Période de questions**

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

**36 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée à 21h40.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire